



**UNFF Secretariat**

Department of Economic and Social Affairs  
Two United Nations Plaza. DC 2300  
New York, NY 10017 / USA  
Tel: + 1 212 963 3401

Bissau, 29 Novembre 2019

N/Ref: 133/PDCV/11/2019/kd


**Objet: Guinée-Bissau : Transmission du rapport national sur les progrès réalisés en vue de la mise en œuvre du Plan Stratégique des Nations Unies sur les Forêts (UNSPF) 2017 – 2030.**

---

Conformément au cadre pour l'établissement des rapports, l'Organe National de Coordination de l'UNFF du Ministère de l'Agriculture et des Forêts de Guinée-Bissau présente ses meilleurs compliments au Secrétariat de l'UNFF et a l'honneur de transmettre le rapport national de Guinée-Bissau relatifs aux progrès réalisés en vue de la mise en œuvre du Plan Stratégique des Nations Unies sur les Forêts (2017-2030), notamment l'instrument des Nations Unies sur les Forêts.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Le Coordonnateur National

  
Kaoussou DIOMBERA  
Point Focal National



**P.J :** - Rapport National UNFF de Guinée-Bissau - 2019

**C.c :** - Direction Générale des Forêts et Faune (DGFF)  
- Mission Permanente de la République de Guinée-Bissau auprès des Nations Unies – New York



République de Guinée-Bissau  
**Ministère de l'Agriculture et des Forêts**  
**Direction Générale des Forêts et Faune**  
Organe National de Coordination

# **RAPPORT NATIONAL DE GUINÉE-BISSAU**

**Progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'UNSPF 2017-2030**

**Forum des Nations Unies sur les Forêts (UNFF)**

**Bissau, 29 Novembre 2019**

<b>Pays:</b>	<b>GUINEA-BISSAU</b>
<b>Date de Submission:</b>	<b>29 Novembre 2019 (version finale corrigée)</b>

**Cadre pour l'établissement de rapports sur les progrès réalisés en vue de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires<sup>1</sup>**

1. Le cadre s'articule autour des objectifs mondiaux relatifs aux forêts du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ainsi que de leurs cibles et s'appuie sur le modèle précédemment utilisé pour la présentation de rapports au Forum des Nations Unies sur les forêts à sa onzième session. Les questions appellent en grande partie des réponses descriptives, compte tenu de la nature qualitative de beaucoup de cibles.

2. Seules des informations qui à l'heure actuelle ne sont pas fournies aux organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ou qui ne sont pas disponibles dans d'autres bases de données internationales sont demandées. Les informations présentées seront complétées notamment par des données quantitatives, issues des sources de données internationales ci-après :

a) Le Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales et les questionnaires collaboratifs sur les ressources forestières de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Forest Europe, la Commission économique pour l'Europe, l'Organisation internationale des bois tropicaux, le Processus de Montréal et l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale ;

b) Les rapports sur la situation des forêts du monde, publiés tous les deux ans par la FAO ;

c) La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales ;

d) L'Organisation de coopération et de développement économiques ;

e) D'autres sources de données, y compris le Forest Stewardship Council et le Programme de reconnaissance des certifications forestières.

3. Les membres sont priés :

a) D'envoyer leurs rapports nationaux sous forme électronique (au format Microsoft Word) en anglais, en français ou en espagnol à l'adresse [unff@un.org](mailto:unff@un.org) d'ici le 30 novembre, en gardant à l'esprit qu'en présentant au plus tôt leur rapport, ils faciliteront grandement la tâche du secrétariat, qui doit élaborer le rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) [titre et aspect privilégié à confirmer] et le soumettre au Forum en 2021 [à confirmer] ;

*Veillez soumettre votre rapport à l'adresse [unff@un.org](mailto:unff@un.org) d'ici le 30 novembre 2019.*

<sup>1</sup> Des lignes directrices détaillées indiquant l'objet de la présentation de rapports et l'utilisation qui sera faite des données seront élaborées et débattues. Les références aux contributions nationales volontaires seront harmonisées avec les modalités qui seront mises en place pour annoncer ces contributions.

b) De soumettre, dans un fichier électronique distinct, une version numérisée de la lettre officielle signée du ministère compétent transmettant leur rapport, ou une note verbale émanant de leur mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York ;

c) Compte tenu de la nature transversale des questions relatives aux forêts et à leur gestion durable, de consulter des experts des ministères nationaux compétents (environnement, développement économique, finances et agriculture par exemple), pour remplir le formulaire, et de consulter les points focaux nationaux pour les évaluations des ressources forestières, les secrétariats des Conventions de Rio, les autres organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les mécanismes relatifs aux critères et aux indicateurs, ainsi que les parties prenantes, le cas échéant. Les membres souhaiteront peut-être également consulter des parties prenantes lors de l'élaboration de leur rapport.

4. L'année 2015 est l'année de référence.

5. Dans la mesure du possible, tous les termes utilisés dans le présent document respectent les définitions qui en sont données par la FAO dans son Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales.

6. Dans la mesure du possible, veuillez indiquer la source des informations fournies ou indiquer un lien hypertexte.

## Informations générales

### Point focal national

Nom :	Kaoussou DIOMBERA
Titre :	Point Focal et Personne de Contact
Adresse :	Estrada de Granja de Pessubé – Av. Dom Settimo Ferrazetta
Organisation :	Ministère de l'Agriculture et des Forêts
Téléphone :	+ 245 95 580 4851 ou + 245 96 663 3162
Courriel :	kadiombera@yahoo.fr

### Institutions ayant participé à l'élaboration du rapport national

Institution(s) :	Direction Générale des Forêts et Faune (DGFF) – Eng <sup>a</sup> Mary SECK
Adresse :	Granja de Pessubé – Pátio do Pneucar - Bissau, Guinée-Bissau
Courriel :	<a href="mailto:correia.constantino@gmail.com">correia.constantino@gmail.com</a> ou <a href="mailto:eng.mseck@gmail.com">eng.mseck@gmail.com</a>

Institution(s) :	Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN)
Adresse :	Avenida Dom Settimo Ferrazetta - Granja de Pessubé - Bissau, Guinée-Bissau
Courriel :	<a href="mailto:anurawa2005@yahoo.fr">anurawa2005@yahoo.fr</a> ou <a href="mailto:jeanlouis.sanka@iucn.org">jeanlouis.sanka@iucn.org</a>

## Objectif mondial relatif aux forêts n° 1 et cibles associées<sup>2</sup>

**Mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement, et à des efforts accrus en vue de prévenir la dégradation des forêts et de contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques**

### *Cibles associées*

- 1.1 Accroître la zone forestière de 3 % à l'échelle mondiale<sup>3</sup>
- 1.2 Stabiliser ou renforcer les stocks de carbone forestiers de la planète
- 1.3 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial
- 1.4 Accroître sensiblement la résilience et la capacité d'adaptation de tous les types de forêts aux catastrophes naturelles et aux effets des changements climatiques à l'échelle mondiale

### **Questions**

1. a) Depuis 2015<sup>4</sup>, quels types de mesures ont été prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour contribuer à donner effet aux cibles 1.1 à 1.4 ?

*Veillez indiquer sur quelles cibles portent les mesures et décrire brièvement les résultats obtenus à ce jour (250 mots au maximum). Pour chaque mesure, veuillez préciser si elle avait déjà été mise en place auparavant, s'il est prévu de l'appliquer ou si sa mise en œuvre est en cours ou terminée.*

- i) Mesures législatives et mesures de politique générale

*Liste des mesures :*

*- Réforme/réajustement et application des textes juridiques forestiers (cibles 1.1 ; 1.2 ; 1.3 et 1.4)*

*Description des mesures :*

*Compte tenu de toutes ces fonctions, qui font de la forêt le premier levier de la lutte contre la pauvreté, le Gouvernement Bissau-Guinéen a jugé nécessaire, par la loi n° 5/2011 du 22 Février 2011, portant loi forestière, de rationaliser son exploitation et de renforcer sa gestion en tant que patrimoine national devant servir aux générations actuelles et futures. Le Gouvernement prétend consacrer 26% de son territoire comme aires protégées d'ici 2020. La politique forestière nationale a été revue en 2011 dans ce sens et tout récemment encore en 2015 avec l'appui de la FAO. Toutefois, la loi de 2011 reste à compléter et une réforme de la politique forestière, des supports juridiques et réglementaires sont nécessaires pour véritablement prendre en compte les ODD ou SDG's Targets – Global Forest Goal.*

*En effet, dans leur version actuelle, la politique forestière et les textes législatifs et réglementaires en matière de foresterie ne prennent pas suffisamment en compte certaines recommandations importantes des grandes conférences internationales. D'une façon générale, les forêts du pays ne sont ni délimitées, ni bornées, ni cartographiées. Bien plus grave, la loi a prévu la création de forêts classées alors qu'en réalité jusqu'à présent, il n'en existe pas en Guinée-Bissau. La Direction Générale des Forêts et Faune (DGFF), qui devait concevoir des critères de choix de forêt et de faire des propositions au Gouvernement pour leur classement, attend depuis 2011.*

<sup>2</sup> L'objectif 1 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation des cibles 6.6, 12.2, 13.1, 13.3, 14.2, 15.1 à 15.4 et 15.8 des objectifs de développement durable ainsi que des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique numéros 5, 7, 9, 11, 14 et 15, et sont appuyés par les dispositions des paragraphes 6 o) et 7 d) et e) de l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

<sup>3</sup> Estimations fondées sur le Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de 2015.

<sup>4</sup> Ou plus tôt, s'il s'agit de mesures importantes. Il en va de même pour les autres questions.

ii) Mesures institutionnelles

*Liste des mesures :*

- Proposition d'Arrêté Ministériel organisant la Direction Générale des Forêts et Faune (DGFF) et création d'un Cabinet du Système d'Information Géographique-SIG (cibles 1.1 ; 1.2 ; 1.3 et 1.4)
- Institutionnalisation de l'Organe National de Coordination de l'UNCCD – GDT - NDT (cibles 1.1 ; 1.2 ; 1.3 et 1.4)
- Désignation d'un National Focal Point de l'UNFF (cibles 1.1 ; 1.2 ; 1.3 et 1.4)

*Description des mesures :*

En 2011, l'Etat a désigné par la loi n° 5/2011, les responsables de la gestion forestière que sont le Ministère de l'Agriculture et des Forêts, la Direction Générale des Forêts et Faune, la Direction Régionale des Forêts et Faune et le Responsable ou Chef au niveau des Sections ou Arrondissements. Cependant, il faut souligner que le secteur forestier a souffert, au cours des années, des mutations structurelles constantes ou changements en fonction des successifs Gouvernements qui ont assumé le destin du pays. L'insuffisance de la loi organique de la DGFF, le manque de cadres hautement qualifiés et la perte de technicité notée de son personnel et techniciens moyens ont aussi grandement limité les réalisations en matière de gestion et d'aménagements forestiers.

Ce qui a poussé la DGFF a programmé, depuis plusieurs années déjà, la réforme des textes juridiques et réglementaires de sa Direction, qui incluent la loi organique de son fonctionnement et le statut juridique de son personnel cadre et de la police forestière. Cette réforme doit contribuer à l'établissement d'un cadre juridique et institutionnel propice permettant à cette Direction Générale, de participer de manière plus efficace à la protection, la conservation et la restauration des ressources naturelles et en particulier forestières.

iii) Mesures financières

*Liste des mesures :*

- Financement de programmes et projets dans le secteur forestier (cibles 1.1 ; 1.2 ; 1.3 et 1.4)
- Plan National d'Investissement Forestier (PNIF) de Guinée Bissau (cibles 1.1 ; 1.2 ; 1.3 et 1.4)

*Description des mesures :*

Les réponses du pays aux défis environnementaux et climatiques sont décrites dans le Plan Stratégique Opérationnel (PSO 2015-2020) et au niveau du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) 2<sup>ème</sup> génération adopté en 2017 ainsi que le Plan Directeur Forestier National élaboré en 2015/2016. Le PDFN est assorti d'un Plan d'Investissement Forestier élaboré dans le cadre des pays de la CEDEAO/ECOWAS – Plan de Convergence forestier en Afrique de l'Ouest.

Ces deux options stratégiques ont été adoptées par l'Etat Bissau-guinéen dans le but d'assurer d'ici 2030 une croissance socio-économique propre et durable à travers la promotion des filières de productions végétales, animales, halieutiques et une gestion durable du capital naturel.

Ainsi, dans le Plan d'Action du PSO 2015-2020 divisé en plusieurs axes d'interventions, il est prévu pour l'axe « Biodiversité et gestion durable du capital naturel » un financement d'environ 48 milliards de Francs CFA, pour la mise en œuvre de programmes et projets dans le domaine du développement institutionnel et de gestion durable des écosystèmes. De même, le Gouvernement compte, dans le Plan d'Investissement du PNIA 2<sup>ème</sup> génération, mobiliser un budget estimé à 19.700.000.000 Francs CFA pour le financement de la composante « Gestion durable des ressources forestières ».

iv) Mesures techniques et scientifiques

*Liste des mesures :*

- Plantations forestières (cibles 1.1 ; 1.2 ; 1.3 et 1.4)
- Suspension des coupes d'arbres et restriction d'exploitation (cibles 1.1 ; 1.2 ; 1.3 et 1.4)
- Promotion de la foresterie communautaire (cibles 1.1 ; 1.2 ; 1.3 et 1.4)

*Description des mesures :*

- **Plantations forestières** : Les actions entreprises en Guinée-Bissau pour lutter contre la dégradation des forêts ne sont pas suffisantes. Les reboisements sont rares ou inefficaces en raison de non application des obligations de reboisement compensatrices de l'exploitation forestière et les villageois ne sont que peu appuyés dans le cadre de la gestion de leur terroir. Ainsi, les plantations se limitent à quelques centaines d'hectares et aucune forêt naturelle n'est jusqu'ici soumise à un plan d'aménagement.
- **Suspension des coupes d'arbres et restriction d'exploitation** : Le 01 Avril 2015, un moratoire a été pris en conseil des ministres pour suspendre toute coupe d'arbres en Guinée-Bissau pendant 5 ans afin de minimiser les effets de la surexploitation des ressources forestières. Les interdictions d'exploitation effectuées au niveau de certaines espèces (*Schrebera arborea*, *Pterocarpus erinaceus*,...) ont pour rôle d'assurer la durabilité de celles-ci.
- **Promotion de la foresterie communautaire** : La gestion des forêts est essentiellement assurée par des projets, ONG ou OCB qui, pour stopper leur dégradation, vulgarisent des techniques de cultures plus conservatrices de la fertilité des sols et promeuvent la foresterie communautaire dont le but est d'amener les populations à participer pleinement à la préservation des ressources forestières dont elles sont les principales utilisatrices.

b) Comment les mesures énoncées ci-dessus appuient-elles la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts ?

*La réforme et l'application des textes juridiques et réglementaires forestiers, le reboisement des espaces forestiers dégradés, la réorganisation de la DGFF, le financement de programmes et projets dans le domaine forestier, sont indispensables pour :*

- Assurer une gestion durable des ressources naturelles
- Léguer aux générations futures ce patrimoine que représentent les ressources forestières
- Maintien/augmentation de la diversité biologique
- Assurer une exploitation rationnelle et la gestion durable des ressources forestières
- Réduire les impacts environnementaux et sociaux du changement climatique

c) Quels sont les principaux obstacles à la réalisation de l'objectif 1 dans votre pays ?

*En Guinée-Bissau, plusieurs obstacles limitent la protection/gestion durable de ressources forestières. Il s'agit principalement :*

- Persistance de la crise institutionnelle (révocation du Gouvernement et du Directeur des Forêts) qui souvent a pour conséquence un arrêt systématique des projets/programmes du Gouvernement déchu
- Non application de la loi forestière en vigueur
- Absence d'un Arrêté ou Décret qui définit les missions des directions techniques et de leurs bureaux. Ainsi, il n'est pas clairement signifié qui est responsable de « l'aménagement forestier » de « la lutte contre les feux de brousse » de « la délimitation du domaine forestier national » de « la communication » de « la formation »
- Inexistence d'un plan d'aménagement pour rationaliser l'exploitation des ressources forestières
- Manque de coordination entre la DGFF et les Directions Régionales et des conflits de compétences entre l'Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées (IBAP) et la DGFF qui ont des responsabilités presque identiques en matière de gestion de la biodiversité ou des espaces forestiers alors qu'ils appartiennent à deux Ministères différents et aussi, entre la DGFF et la BPNA (Brigade de Protection de la Nature et de l'Environnement) qui a un lien organique avec le Ministère de l'Intérieur, car cette brigade est para militarisée)
- D'un manque de contrôle de l'exploitation industrielle du bois et un faible suivi de l'application ou non des mesures de reboisement compensatrices

d) Si votre gouvernement a annoncé une ou plusieurs contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 1, veuillez donner des informations succinctes à ce sujet, y compris les dates butoir et les progrès accomplis à ce jour.

*Non, la Guinée-Bissau n'a pas annoncé de Contributions Nationales Volontaires relatives à l'objectif 1*

e) Autres observations concernant l'objectif 1 :

*Sans objet*

## **Objectif mondial relatif aux forêts n° 2 et cibles associées<sup>5</sup>**

**Renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts, y compris en améliorant les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts**

*Cibles associées*

- 2.1 Éliminer complètement la pauvreté extrême parmi toutes les populations tributaires des forêts
- 2.2 Améliorer l'accès des petites entreprises forestières, en particulier dans les pays en développement, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés
- 2.3 Faire en sorte que les forêts et les arbres contribuent pour une plus large part à la sécurité alimentaire des populations locales
- 2.4 Faire en sorte que l'industrie et d'autres entreprises forestières, ainsi que les services rendus par les écosystèmes forestiers contribuent pour une plus large part au développement social, économique et environnemental, entre autres
- 2.5 Faire en sorte que tous les types de forêts contribuent pour une plus large part à la préservation de la diversité biologique et à l'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'à l'atténuation de leurs effets, en tenant compte des mandats et des travaux en cours au titre des conventions et instruments pertinents

### **Questions**

2. a) Depuis 2015, quels types de mesures ont été prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour contribuer à donner effet aux cibles 2.1 à 2.5 ?

*Veuillez indiquer sur quelles cibles portent les mesures et décrire brièvement les résultats obtenus à ce jour (250 mots au maximum). Pour chaque mesure, veuillez préciser si elle avait déjà été mise en place auparavant, s'il est prévu de l'appliquer ou si sa mise en œuvre est en cours ou terminée.*

i) Mesures législatives et mesures de politique générale

---

<sup>5</sup> L'objectif 2 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation des cibles 1.1, 1.4, 2.4, 4.4, 5.a, 6.6, 8.3, 9.3, 12.2, 12.5, 15.6 et 15.c des objectifs de développement durable, ainsi que des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique numéros 4, 14 et 18, et sont appuyés par les dispositions des paragraphes 6 d) à f), h), j), p), q), t) à v) et y) et 7 k) de l'instrument des Nations Unies sur les forêts.



*Liste des mesures :*

- *Fonds forestier national et le fonds pour l'environnement (cibles 2.3 ; 2.4 et 2.5)*
- *Système de taxation forestière (cibles 2.4 et 2.5)*
- *Fonds de coopération avec les partenaires techniques et financiers (cibles 2.1 ; 2.2 ; 2.3 ; 2.4 et 2.5)*

*Description des mesures :*

*Fonds forestier national : Des organes de gestion des forêts tels que le Fonds forestier a été créé par la loi 5/2011. Le fonds forestier, prévu ainsi dans cette loi forestière, fait l'objet du décret d'application n°26/91 du 4 Novembre. L'article 6 de ce décret précise que le fonds forestier est administré par une commission présidée par le Directeur Général des Forêts et Faune et que les financements du fonds forestier sont des subventions à fonds perdu.*

*Les systèmes de taxation forestière : Des mesures de gestion au moyen de taxes (variant selon les espèces, la grosseur des branches et contreforts) sont appliquées avec, dans certains cas, des restrictions d'exploitation.*

*Fonds de coopération avec les partenaires technique et financiers : Ces fonds permettent d'assurer le financement et la mise en œuvre de projets de développement/redressement du secteur forestier.*

*- Décret d'institutionnalisation du Comité Interministériel sur la Sécurité Alimentaire (CISA) : Le CISA a été mise en place pour assurer un suivi de la sécurité alimentaire de la population bissau-guinéenne.*

ii) *Mesures institutionnelles*

*Liste des mesures :*

- *Création de la Direction Générale de l'Agriculture (DGA), de l'Institut National de Recherche Agricole (INPA), du Bureau de Planification de Sécurité Alimentaire (BPSA), de la Cellule d'Appui au développement de l'économie solidaire, ... (cibles 2.1 ; 2.2 ; 2.3 et 2.4)*

*Description des mesures :*

*Au sein du Ministère de l'Agriculture et des Forêts, plusieurs services ont vu le jour dans le pays pour permettre une couverture plus étendue et assurer une coordination effective des actions d'appui au développement du monde rural, en particulier dans le secteur agricole et d'exploitation et de gestion durable du patrimoine naturel.*

iii) *Mesures financières*

- *Octroi d'un certain pourcentage du Fonds Forestier National pour le reboisement, les campagnes de sensibilisation et de communication sur les forêts,*
- *Organisation durant chaque année d'une campagne de reboisement, plantation d'arbres, etc...*
- *Elaboration en 2016-2017 d'un Plan National d'Investissement Forestier pour la captation et l'encouragement et la mobilisation de ressources substantielles vers le secteur forestier et son développement durable.*

iv) *Mesures techniques et scientifiques*

*Liste des mesures :*

- Conception d'un Plan Directeur Forestier National, d'un Plan National pour la Sécurité Alimentaire-PNSA, du Document de Politique Forestière Nationale, du Document de Politique sur les Énergies Domestiques, ... (cibles 2.1 ; 2.2 ; 2.3 ; 2.4 et 2.5)
- Réduction de la pauvreté et relance des filières du secteur forestier au travers des stratégies nationales comme le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA 2<sup>ème</sup> génération) et le Plan Stratégique Opérationnel (PSO) 2015-2020 (cibles 2.1 ; 2.2 ; 2.3 ; 2.4 et 2.5)

*Description des mesures :*

*Le PNIA 2<sup>ème</sup> génération représente la réponse sectorielle du pays en matière de politique et d'investissement. Il s'inscrit dans une dynamique de développement agricole pour résoudre les problèmes de la faim, de la malnutrition et d'insécurité alimentaire. Ainsi, il est orienté vers l'application des méthodes durables de gestion des ressources naturelles (eaux, sols et végétations), à l'amélioration des infrastructures rurales et celles de commercialisation, le développement durable de l'élevage, des pêches et des forêts (en projetant une organisation de la filière bois et charbon et de produits forestiers non ligneux).*

*De même, la Guinée-Bissau à travers son PSO, fait du respect de la biodiversité et des équilibres écologiques l'élément structurant de sa démarche. Le PSO entend bâtir ainsi l'avenir du peuple Bissau-guinéen en synergie avec son écosphère, et non au détriment de la biodiversité de son territoire et ainsi œuvrer au maintien des équilibres écologiques.*

- b) Quelles autres mesures sont prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour contribuer à donner effet à l'objectif 2 ?

*L'adoption du DENARP (Document de Stratégie Nationale pour la Réduction de la Pauvreté) qui a été intégré dans le Plan Stratégique Opérationnel en 2015-2025.*

- c) Comment les mesures énoncées ci-dessus appuient-elles la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts ?

*A travers une gestion durable et participative, les populations tributaires des forêts ont pu bénéficier des avantages dans le long terme de l'exploitation des ressources naturelles du pays.*

- d) Quels sont les principaux obstacles à la réalisation de l'objectif 2 dans votre pays ?

*Les obstacles à la réalisation de l'objectif d'ensemble 2 en Guinée-Bissau sont les suivants :*

- L'instabilité politique qui stoppe quelques fois la progression des projets de développement
- Le manque de compétences institutionnelles en matière d'appui au développement d'entreprises
- L'isolement des zones de production vue l'absence d'infrastructures routières dans le pays
- La perte de technicité des cadres nationaux
- L'exode rural des bras valides vers les zones urbaines

- e) Si votre gouvernement a annoncé une ou plusieurs contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 2, veuillez donner des informations succinctes à ce sujet, y compris les dates butoir et les progrès accomplis à ce jour.

*Non, la Guinée-Bissau n'a pas annoncé de Contributions Nationales Volontaires relatives à l'objectif 2*

f) Autres observations concernant l'objectif 2 :

Sans objet

### Objectif mondial relatif aux forêts n° 3 et cibles associées<sup>6</sup>

**Accroître sensiblement la superficie des forêts protégées dans le monde et celle des forêts gérées de façon durable et accroître la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable**

*Cibles associées*

3.1 Accroître sensiblement la superficie, à l'échelle mondiale, des forêts désignées comme zones protégées ou conservées au titre d'autres mesures de conservation effectives par zone

3.2 Augmenter considérablement la superficie forestière soumise à des plans de gestion à long terme

3.3 Augmenter considérablement la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable

#### Questions

3. a) Depuis 2015, quels types de mesures ont été prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour contribuer à donner effet aux cibles 3.1 à 3.3 ?

*Veillez indiquer sur quelles cibles portent les mesures et décrire brièvement les résultats obtenus à ce jour (250 mots au maximum). Pour chaque mesure, veuillez préciser si elle avait déjà été mise en place auparavant, s'il est prévu de l'appliquer ou si sa mise en œuvre est en cours ou terminée.*

i) Mesures législatives et mesures de politique générale

*Liste des mesures :*

- Adoption de la loi-cadre des zones protégées et création d'aires protégées (Cibles 3.1 ; 3.2 et 3.3)  
- Adoption du décret-loi n.° 11/2017 portant classification du corridor écologique de Tchetché (Cibles 3.1 ; 3.2 et 3.3)

*Description des mesures :*

*Pour gérer durablement la biodiversité, la Guinée Bissau a progressivement créé depuis la fin des années 90 un Système National d'Aires Protégées (SNAP) qui représente désormais 26,3% du territoire national et permet de préserver et gérer durablement un large éventail de ses habitats naturels y compris forestiers.*

*Le Gouvernement de la Guinée-Bissau a en effet procédé à la classification de nouvelles aires protégées notamment le Complexe Dulombi-Boe-Tchétché, composé de deux parcs nationaux et trois corridors écologiques en plus des parcs existants (les mangroves du Rio Cacheu (540 km<sup>2</sup>) ; les îles d'Orango de l'archipel des Bijagos (680 km<sup>2</sup>) ; les lagunes de Cufada (990 km<sup>2</sup>) ; le massif forestier de Cantanhés (650*

ii) Mesures institutionnelles

<sup>6</sup> L'objectif 3 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation des cibles 7.2, 12.2, 12.6, 12.7, 14.2, 14.5, 15.2 et 15.4 des objectifs de développement durable, ainsi que des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique numéros 7, 11, 12 et 16, et sont appuyés par les dispositions des paragraphes 6 p), q) et x) et 7 f) et g) de l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

*Liste des mesures :*

- *Création d'Institutions à vocation environnementale (Cabinet Planification Côtière (GPC), Centre de Législation Environnementale, Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées (IBAP), Direction Générale des Forêts et Faune (DGFF), Haute Autorité Compétente d'Evaluation Environnementale (AAAC), Direction Générale de l'Environnement (DGE), Direction Générale du Développement Durable (DGDD), Direction Générale de l'Agriculture (DGA), ... (cibles 3.1 ; 3.2 et 3.3)*
- *Ouverture du bureau de l'UICN/Guinée-Bissau en 1988 et de constitution d'un Comité National constitué de 12 membres issus du gouvernement et des organisations non gouvernementales (cibles 3.1 ; 3.2 et 3.3)*
- *Renforcement des capacités techniques, opérationnelles et d'organisation des institutions du secteur forestier (cibles 3.1 ; 3.2 et 3.3)*

*Description des mesures :*

*Le PSO 2015-2025 compte renforcer les moyens humains et matériels confiés à l'IBAP, afin qu'elle puisse assumer pleinement sa mission de sauvegarde des aires protégées. De plus, la mission de protection de la biodiversité doit amener l'IBAP à coordonner des études scientifiques pour améliorer la connaissance de la faune et de la flore nationale, qui nécessitent des financements importants. La DGFF quant à elle devra avec le PNIA 2<sup>ème</sup> génération, réorienter sa stratégie d'intervention dans le secteur vers des priorités techniques de gestion et d'aménagement participatif des forêts naturelles du pays.*

iii) Mesures financières

*Liste des mesures :*

- *Fonds de coopération avec les partenaires techniques et financiers*

*Description des mesures :*

*Les Fonds de coopération avec les partenaires techniques et financiers permettent la mobilisation de fonds nécessaires au démarrage de programmes/projets dans le domaine de la protection des ressources naturelles – forestières - ou du développement rural d'une manière général.*

iv) Mesures techniques et scientifiques

*Liste des mesures :*

- *Sanctuarisation, gestion et délimitation des zones protégées*

*Description des mesures :*

*La Guinée-Bissau a projeté dans son PSO 2015-2025, de préserver et de valoriser durablement les ressources naturelles du pays en investissant dans la protection des zones protégées existantes.*

b) Quelles autres mesures sont prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour contribuer à donner effet à l'objectif 3 ?

*Sans objet*

c) Comment les mesures énoncées ci-dessus appuient-elles la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts ?

*Les aires forestières protégées aident à conserver et assurer la durabilité des écosystèmes qui fournissent de nombreux biens et services à l'ensemble des populations. Ces zones protégées, exemptées de toute intervention destructive, jouent dès lors un rôle important en aidant les espèces, les populations et les pays à s'adapter aux changements climatiques. Ces zones protégées pourront ainsi continuer à servir de réservoir naturel de biens et de services pour l'avenir.*

d) Quels sont les principaux obstacles à la réalisation de l'objectif 3 dans votre pays ?

*Les principaux obstacles de la Guinée-Bissau à la réalisation de l'objectif 3 sont :*

- *Manque de personnels compétents (plus d'agronomes que de forestiers) au niveau de la DGFF*
- *Manque de moyens (financiers et matériels) au niveau de la DGFF et dans ces directions régionales*

e) Si votre gouvernement a annoncé une ou plusieurs contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 3, veuillez donner des informations succinctes à ce sujet, y compris les dates butoir et les progrès accomplis à ce jour.

*Non, la Guinée-Bissau n'a pas annoncé de Contributions Nationales Volontaires relatives à l'objectif 3*

f) Autres observations concernant l'objectif 3 :

*Sans objet*

## **Objectif mondial relatif aux forêts n° 4 et cibles associées<sup>7</sup>**

**Mobiliser des ressources financières sensiblement plus importantes, y compris nouvelles et additionnelles de toutes provenances, en vue de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et du renforcement de la coopération et des partenariats scientifiques et technologiques**

### *Cibles associées*

4.1 Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement

4.2 Augmenter considérablement le financement des forêts de toutes provenances et à tous les niveaux, notamment les financements publics (nationaux, bilatéraux, multilatéraux et triangulaires), privés et philanthropiques

4.3 Renforcer et améliorer considérablement la coopération Nord-Sud, Sud-Sud, Nord-Nord et triangulaire, de même que les partenariats public-privé pour la science, la technologie et l'innovation appliqués au secteur forestier

4.4 Augmenter sensiblement le nombre de pays qui élaborent et mettent en œuvre des stratégies de financement des forêts et qui ont accès aux financements de toutes provenances

4.5 Améliorer la collecte, la disponibilité et l'accessibilité des informations concernant les forêts, notamment grâce aux évaluations scientifiques pluridisciplinaires

<sup>7</sup> L'objectif 4 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation des cibles 12.a, 15.7, 15.a, 15.b, 17.1 à 17.3, 17.6, 17.7 et 17.16 à 17.19 des objectifs de développement durable, ainsi que de l'objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique numéro 19, et sont appuyés par les dispositions des paragraphes 6 h), i), m), r) et s) et 7 a) à c) et l) à q) de l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

## Questions

4. a) Veuillez décrire les principales mesures prises dans votre pays pour contribuer à la concrétisation de l'objectif 4 et des cibles associées. Des informations plus détaillées sur les mesures prises concernant chaque cible peuvent être fournies ci-après.

*Le Gouvernement de Guinée-Bissau a développé une vision à long terme (PSO 2015-2025) pour le développement du pays et a reçu une promesse d'un milliard d'Euros pour la mise en œuvre par les bailleurs en mars 2015 à Bruxelles. La nouvelle vision 2025 est d'infléchir durablement la trajectoire de développement afin de transformer la Guinée-Bissau en un pays stable, bien gouverné, des institutions fortes et un cadre réglementaire favorable avec un niveau de vie intermédiaire qui offre des opportunités aux investisseurs nationaux et étrangers.*

*Les principaux bailleurs de fonds présents à Bissau et plus particulièrement ceux intervenant dans le secteur de l'Agriculture (l'exploitation de la terre, l'élevage et la foresterie) sont l'Union Européenne, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, le PNUD, l'USAID et d'autres institutions des Nations Unies, la FAO, l'Agence Française de Développement et des pays comme le Portugal, la Chine, le Brésil, etc. Les principaux objectifs consistent à appuyer le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses programmes de développement, à rechercher les synergies et à échanger des informations sur leurs activités et projets.*

- b) Si votre gouvernement a annoncé une ou plusieurs contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 4, veuillez donner des informations succinctes à ce sujet, y compris les dates butoir et les progrès accomplis à ce jour.

*Non, la Guinée-Bissau n'a pas annoncé de Contributions Nationales Volontaires relatives à l'objectif 4*

## Progrès accomplis pour donner effet aux cibles 4.1 et 4.2

- c) Depuis 2015, votre pays (par l'intermédiaire du gouvernement, du secteur privé, des communautés, de la société civile ou d'autres acteurs) a-t-il été en mesure de mobiliser des ressources financières sensiblement plus importantes en vue de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts ?

Oui  Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser les sources :

.0.0.00...0.202.  
0

- Financement public national
- Financement privé national
- Financement public international, y compris l'aide publique au développement
- Financement privé international
- Financement mixte

Veuillez décrire les principales difficultés rencontrées dans la mobilisation de fonds (250 mots maximum) :

*La Guinée-Bissau est un pays fortement dépendant de l'aide publique au développement et depuis l'indépendance, elle s'appuie sur la communauté internationale. Cependant, au fil des ans, l'appui financier et technique a beaucoup diminué. En raison donc de cette instabilité politique, la plupart des bailleurs de fonds internationaux ont observé une pause dans leurs interventions, du fait que le pays a été mis sous sanction de manière récurrente pour des arriérés de remboursement avec plusieurs institutions de financements (BAD, BOAD, BM, FIDA, FAO, etc...).*

### **Progrès accomplis pour donner effet à la cible 4.3**

d) Est-ce que votre pays (par l'intermédiaire du gouvernement, du secteur privé, des communautés, de la société civile ou d'autres acteurs) prend part à la coopération internationale aux fins de la promotion de la gestion durable des forêts ?

Oui  Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser l'entité ou les entités avec lesquelles votre pays coopère :

- Gouvernements
- Organisations ou mécanismes intergouvernementaux
- Entités du secteur privé
- Organisations non gouvernementales
- Autre

Types de coopération :

- Nord-Sud
- Sud-Sud
- Nord-Nord
- Triangulaire
- Technique
- Financière
- Autre (veuillez préciser)

Domaines de coopération :

- Forêts et changements climatiques
- Biodiversité forestière
- Valorisation des services rendus par les écosystèmes forestiers
- Questions socioéconomiques, notamment les moyens de subsistance
- Dégradation des forêts et réhabilitation du paysage forestier
- Sujets scientifiques
- Surveillance des forêts et collecte de données
- Transfert de technologies et renforcement des capacités
- Production de bois d'œuvre ou de produits forestiers non ligneux
- Autre (veuillez préciser) :

### **Progrès accomplis pour donner effet à la cible 4.4**

e) Depuis 2015, votre gouvernement a-t-il élaboré ou appliqué des stratégies de financement pour parvenir à une gestion durable des forêts et mettre en œuvre l'instrument des Nations Unies sur les forêts ?

Oui  Non

Dans l'affirmative, quel est le délai d'exécution prévu pour ces stratégies ? (Plusieurs réponses possibles s'il existe plus d'une stratégie)

- 2 à 5 ans
- 5 à 10 ans
- 10 à 20 ans
- Plus de 20 ans

## Objectif mondial relatif aux forêts n° 5 et cibles associées<sup>8</sup>

**Promouvoir des cadres de gouvernance afin de réaliser la gestion forestière durable, notamment à l'aide de l'instrument des Nations Unies sur les forêts, et renforcer la contribution des forêts au Programme de développement durable à l'horizon 2030**

### *Cibles associées*

- 5.1 Augmenter sensiblement le nombre de pays ayant intégré les forêts dans leurs plans nationaux de développement durable ou leurs stratégies de réduction de la pauvreté
- 5.2 Améliorer la gouvernance et la police des forêts, notamment en renforçant considérablement les autorités forestières nationales et infranationales, et réduire sensiblement l'abattage illégal et le commerce qui y est associé dans le monde entier
- 5.3 Faire en sorte que les politiques et programmes nationaux et infranationaux relatifs aux forêts soient cohérents, coordonnés et complémentaires d'un ministère, d'un département ou d'une autorité à une autre, qu'ils soient conformes aux lois des pays et qu'ils fassent participer les parties prenantes, les communautés locales et les peuples autochtones concernés, compte étant pleinement tenu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- 5.4 Intégrer pleinement les questions relatives aux forêts et au secteur forestier dans les mécanismes de prise de décisions concernant l'aménagement du territoire et le développement

### Questions

5. a) Veuillez décrire les principales mesures prises dans votre pays pour contribuer à la concrétisation de l'objectif 5 et des cibles associées. Des informations plus détaillées sur les mesures prises concernant chaque cible peuvent être fournies ci-après.

*La vision de la Guinée-Bissau à travers son Plan National d'Investissement Agricole et le Plan Directeur Forestier National est de mettre en œuvre un ensemble de programmes/projets d'adaptation au changement climatique et de gestion de l'environnement.*

*Le PNIA 2<sup>ème</sup> génération comporte ainsi parmi ces sous-programmes, le volet « Gestion durable des ressources naturelles (eau, sols, végétations) » qui consiste en 3 composantes dont : (i) la gestion intégrée des ressources en eau ; (ii) la gestion durable de la fertilité des sols ; (iii) la gestion durable des ressources forestières. Il est ainsi prévu pour la gestion durable du patrimoine forestier, un appui institutionnel avec pour but : (i) le renforcement des capacités techniques et opérationnelles de la DGFF en particulier pour améliorer le suivi de l'évolution du secteur forestier ; (ii) le renforcement des communautés rurales et des autres acteurs du sous-secteur, pour un développement et une gestion rationnelle et communautaire des ressources forestières et, (ii) l'appui à l'IBAP et au Bureau de Planification Côtière.*

*Pour ce qui est du Plan Directeur Forestier National, il a été élaboré par le Gouvernement sur la base, des constats alarmants du diagnostic de l'état des ressources forestières au niveau national. Il s'est donc focalisé sur la ``gestion durable des ressources à travers la maîtrise de l'exploitation et la valorisation des principes fondamentaux relatifs à la conservation et à la gestion communautaire des ressources naturelles forestières et fauniques``.*

<sup>8</sup> L'objectif 5 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation des cibles 1.4, 2.4, 5.a, 15.9, 15.c, 16.3, 16.5 à 16.7, 16.10 et 17.14 des objectifs de développement durable ainsi que des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique numéros 2 et 3, et sont appuyés par les dispositions des paragraphes 6 a) c), k), l), n) et w) et 7 h) à j) de l'instrument des Nations Unies sur les forêts.



b) Si votre gouvernement a annoncé une ou plusieurs contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 5, veuillez donner des informations succinctes à ce sujet, y compris les dates butoir et les progrès accomplis à ce jour.

*Non, la Guinée-Bissau n'a pas annoncé de contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 5*

#### **Progrès accomplis pour donner effet à la cible 5.1**

c) Dans votre pays, les forêts ont-elles été intégrées dans les plans nationaux de développement durable ou dans les stratégies de réduction de la pauvreté ?

Oui  Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser si les forêts ont été intégrées dans :

- Les plans nationaux de développement durable
- Les stratégies de réduction de la pauvreté

#### **Progrès accomplis pour donner effet à la cible 5.2**

d) Depuis 2015, votre gouvernement a-t-il pris des mesures pour prévenir et réduire le trafic international de produits forestiers, d'espèces sauvages et d'autres ressources biologiques ?

Oui  Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser le type de mesures :

- Adoption de lois
- Renforcement de l'application de la législation en vigueur
- Contrôle des exportations
- Contrôle des importations
- Conclusion d'accords bilatéraux entre les pays d'exportation et d'importation
- Autre, comme la mise en place de politiques de passation des marchés publics et de partenariats public-privé. Veuillez préciser ci-après :

#### **Progrès accomplis pour donner effet à la cible 5.3**

e) Des mécanismes sont-ils en place pour assurer une coordination intersectorielle entre les organismes publics ?

Oui  Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser (250 mots maximum) :

*Dans le projet de loi organique proposé en 2016 par la DGFF en vue d'une organisation de sa Direction, il est décrit spécialement en ces articles 10 et 11, la Direction des Ressources forestières (organe de la DGFF), comme chargée de coordonner l'ensemble des activités d'exploitation, de restauration et de gestion des forêts de l'Etat mais aussi d'assurer l'intégration de la foresterie aux autres secteurs du monde rural (l'agriculture, l'élevage, ...)*

*Aussi, le document de politique de développement forestier, le PNIA 2<sup>eme</sup> génération et le PSO 2015-2020 ont tous pris en compte dans leur stratégie, les problèmes liés à la non coordination des actions et le manque de communication au sein du secteur forestier et la nécessité de consolider la coordination/concertation entre les acteurs concernés par l'exploitation, la conservation et la restauration des ressources forestières.*

f) Quels types de mécanismes sont en place pour associer les parties prenantes à la formulation, à la planification et à l'application de politiques relatives aux forêts et à leur gestion durable ?

Veillez préciser (250 mots maximum) :

*La gestion de l'environnement de façon générale nécessite l'intégration des populations à la base et de toutes autres parties concernées à tous les niveaux de conception des politiques relatives à la gestion du milieu naturel. La Guinée-Bissau à travers son plan stratégique de développement compte :*

- Impliquer de toutes organisations/institutions publiques ou privées de même que les populations autochtones dans les instances de prises de décision dans le domaine de la planification d'action dans le secteur forestier*
- Assurer la gestion participative des ressources naturelles*
- Mettre en place des forêts communautaires dont la gestion sera en grande partie assurée par les populations locales*

#### **Progrès accomplis pour donner effet à la cible 5.4**

g) Des mécanismes sont-ils en place pour associer le secteur forestier à la coordination intersectorielle entre les organismes publics chargés de l'aménagement du territoire et du développement ?

Oui

Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser (250 mots maximum) :

*A travers la Commission Foncière pour la gestion des concessions rurales.*

### **Objectif mondial relatif aux forêts n° 6 et cibles associées<sup>9</sup>**

**Renforcer la coopération, la coordination, la cohérence et les synergies à tous les niveaux en ce qui concerne les questions touchant aux forêts, notamment dans le système des Nations Unies et entre les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, ainsi qu'entre les différents secteurs et les parties prenantes concernées**

*Note : Les cibles 6.1 et 6.2 ne figurent pas dans cette section car elles portent sur des mesures prises par la communauté internationale, et non celles prises au niveau national.*

#### *Cibles associées*

6.3 Renforcer sensiblement la coordination et la coopération intersectorielles à tous les niveaux en vue de promouvoir la gestion durable des forêts et de mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts

6.4 Veiller à une meilleure compréhension commune de la notion de gestion durable des forêts et déterminer un ensemble d'indicateurs à cet effet

6.5 Renforcer la contribution et la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes intéressées aux fins de la mise en œuvre du plan stratégique et des travaux du Forum, notamment ses travaux intersessions

#### **Questions**

6. a) Veuillez décrire les principales mesures prises dans votre pays pour contribuer à la concrétisation de l'objectif 6 et des cibles associées. Des informations plus détaillées sur les mesures prises concernant chaque cible peuvent être fournies ci-après.

---

<sup>9</sup> L'objectif 6 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation de la cible 17.14 des objectifs de développement durable et s'appuient sur les dispositions des paragraphes 6 b), c) g) m) et w) et 7 r) et s) de l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

*La Guinée-Bissau a prévu la formulation d'un arrêté portant sur l'organigramme de la DGFF (les directions techniques, leur structuration et leur mission), sur les détails concernant la gestion du fonds forestier, sur le partenariat entre INPA, IBAP et DGFF. En effet, la DGFF et l'IBAP ne peuvent avoir les mêmes missions sur l'ensemble du territoire national. Si la responsabilité de l'IBAP dans la gestion de la biodiversité ou des forêts classées couvre l'ensemble du pays, cela veut dire qu'il y a conflit de compétences entre IBAP et DGFF alors qu'ils appartiennent à deux ministères différents.*

*Par ailleurs, il faut souligner la tenue régulière de réunions nationales de coordination présidée par la DGFF qui regroupe tous les organes de la DGFF et où sont invitées les autres directions générales du Ministère de l'Agriculture et des Forêts, l'IBAP, l'UICN et quelques ONG majeures. Ces rencontres qui se tiennent au moins deux fois par an et offrent l'occasion de partager les informations sur la mise en œuvre du Plan de travail annuel de la Direction Générale, de discuter des contraintes spécifiques au secteur forestier et surtout de créer un esprit de groupe bâti sur la transparence et l'inclusion.*

*Enfin, il faut mentionner l'élaboration et l'implémentation commune de projets/programmes de restauration des écosystèmes forestiers à l'image du projet GEF sur la restauration des paysages de mangrove entre l'UICN, l'IBAP, la DGFF, la DGDD etc.*

b) Si votre gouvernement a annoncé une ou plusieurs contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 6, veuillez donner des informations succinctes à ce sujet, y compris les dates butoir et les progrès accomplis à ce jour.

*Non, la Guinée-Bissau n'a pas annoncé de Contributions Nationales Volontaires relatives à l'objectif 6*

#### **Progrès accomplis pour donner effet à la cible 6.4 (critères et indicateurs)**

c) Des ensembles de critères et d'indicateurs de gestion durable des forêts sont-ils utilisés dans votre pays ?

Oui                       Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser le type d'ensemble utilisé :

- Ensemble national ou infranational
- Ensemble régional ou international<sup>10</sup>
- Autre (veuillez préciser) :

À quelles fins les critères et indicateurs sont-ils utilisés ? (Plusieurs réponses possibles)

- Pour générer des informations destinées aux rapports nationaux sur l'état et la gestion des forêts
- Pour suivre et évaluer l'état et la gestion des forêts
- Pour examiner et concevoir des politiques forestières nationales et des outils connexes aux fins de la gestion durable des forêts
- Pour communiquer avec la société et dialoguer avec les parties prenantes
- Pour faire rapport sur les forêts aux organisations régionales et internationales (veuillez préciser) :

---

<sup>10</sup> Par exemple, ceux utilisés par l'Organisation internationale des bois tropicaux, Forest Europe, le Processus de Montréal ou la Proposition de Tarapoto concernant les critères et indicateurs relatifs à la gestion écologiquement viable des forêts amazoniennes.

### **Progrès accomplis pour donner effet à la cible 6.4 (communication et sensibilisation)**

d) Depuis 2015, des mesures ont-elles été prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour promouvoir une meilleure compréhension et prise de conscience de la gestion durable des forêts et pour communiquer sur le sujet ?

Oui  Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser (250 mots maximum) :

*Il a été assigné à la Direction des ressources forestières de la DGFF le rôle de promoteur de la foresterie communautaire, notamment, par la formation et l'implication des collectivités locales dans la gestion des forêts (protection des forêts contre les coupes frauduleuses ou dans la lutte contre les feux de brousse) et par l'élaboration et la diffusion de modules de vulgarisation des techniques forestières.  
En 2015, des actions concertées de sensibilisation et de plaidoyer pour la protection des forêts entre les institutions étatiques (DGFF, DGE), la société civile et les organisations internationales de protection de l'environnement ont abouti à un moratoire de 5 ans sur la coupe des forêts.*

### **Progrès accomplis pour donner effet à la cible 6.5**

e) Des mesures ont-elles été prises par votre gouvernement pour associer les grands groupes et d'autres parties prenantes à la mise en œuvre du plan stratégique ?

Oui  Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser (250 mots maximum) :

*Les Plans Stratégiques de la Guinée-Bissau ont une vision globale du développement et leur conception a nécessité la participation de l'ensemble des services et institutions de l'Etat, des acteurs de tous les secteurs de développement du pays de même que la prise en compte de l'opinion des autorités traditionnelles et de la population locale tout le long de leur formulation. Des organisations internationales telles que l'UICN, le PNUD, la FAO ont été associées à l'élaboration de l'axe 6 du plan stratégique opérationnel TERRA RANKA.*

### **Questions diverses**

7. a) Depuis 2015, votre pays a-t-il pris des mesures pour favoriser l'égalité des sexes dans le secteur forestier ?

Oui  Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer si les mesures prises concernent :

- L'accès effectif des femmes à la maîtrise et à l'utilisation des ressources forestières
- La participation effective des femmes à la prise de décisions au niveau des ménages et des communautés
- La participation effective des femmes aux institutions de gestion des forêts et leur représentation dans ces institutions
- Autre

Veillez préciser brièvement :

*L'Etat Bissau-guinéen a ratifié la majorité des déclarations, conventions et résolutions concernant la promotion et la protection de la femme. Aussi, une Politique nationale pour l'égalité entre les genres est élaborée et constitue un cadre de promotion, de coordination et de suivi de toutes les actions dans ce domaine. Il est aussi a souligné la nomination dans le gouvernement actuel de plusieurs femmes cadres dont une au poste de Ministre de l'Agriculture et des forêts.*

b) Quelles mesures ont été prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour célébrer la Journée internationale des forêts ?

- Activités culturelles (art, musique, cinéma, théâtre, etc.)
- Activités éducatives (par exemple des ateliers et des colloques)
- Activités de promotion médiatique (par exemple des articles dans des journaux ou des magazines, ou des émissions à la télévision ou à la radio)
- Activités sur les réseaux sociaux
- Autres

Veillez fournir deux à trois exemples et, si possible, un ou plusieurs liens hypertexte renvoyant à des documents pertinents :

*Sans objet*

### Exemples de réussite

8. Pouvez-vous citer des exemples de réussite dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) dans votre pays ? Dans l'affirmative, veuillez en donner une brève description accompagnée de références (sites Web, publications, articles, etc.) qui montrent la façon dont les mesures ont contribué à la réalisation des objectifs et des cibles, en précisant lesquels. Veuillez vous limiter à trois exemples.

#### Exemple de réussite 1

*La Guinée-Bissau est à ses premières participations concernant le Rapport Volontaire au Forum des Nations Unies sur les forêts et donc il n'existe pas encore de résultats concrets portant sur la mise en œuvre du Plan Stratégique des Nations Unies sur les Forêts. Cependant, il existe des expériences positives en matière de Gestion Communautaire des Forêts (GFC) et de la gestion, maîtrise des feux de brousse à travers le programme Seja Dono do fogo -#Etre maitre du feu#. <http://ibapgbissau.org/>*

Mesure prise :

*- Interdiction des feux de brousse suivant le calendrier cultural*

Objectifs et cibles visés :

*- Objectif 1 Cibles 1.1 ; 1.2 ; 1.3 et 1.4 - Objectif 2 Cibles 2.3 et 2.5 - Objectif 3 Cible 3.2*

Résultats obtenus :

*- Une réduction de la fréquence des feux en forêt*

*- Un maintien/augmentation des superficies de terres arables*

Comment cette mesure a-t-elle contribué à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ?

*- Protection des zones forestiers et maintien de la diversité biologique*

*- Limitation des effets du changement climatique et de la désertification des terres*

*- Protection des aires de cultures et amélioration des moyens d'existence des populations*

Références :

*[www.guineebissau.adbissau.org/areasprotegidaseparques/areas...](http://www.guineebissau.adbissau.org/areasprotegidaseparques/areas...)*

*<https://oambientegb.blogspot.com/2017/02/as-zonas-humidas-da-guine-estao.html>*

*[http://cmsdata.iucn.org/downloads/rapport\\_2014\\_de\\_communication\\_programme\\_de\\_l\\_uicn\\_en\\_guinee\\_bissau\\_1.pdf](http://cmsdata.iucn.org/downloads/rapport_2014_de_communication_programme_de_l_uicn_en_guinee_bissau_1.pdf)*

*<http://www.fao.org/3/AB568F/AB568F08.htm>*

*[https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/Guinea-Bissau\\_-\\_Country\\_Gender\\_profile\\_-\\_Fr.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/Guinea-Bissau_-_Country_Gender_profile_-_Fr.pdf)*

## Annexe Projet de noyau d'indicateurs mondiaux relatifs aux forêts

<i>Indicateur</i>	<i>Thématique</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Catégorie<sup>a</sup></i>	<i>Source de données</i>	<i>Liens avec les objectifs et cibles arrêtés au plan mondial</i>
1 <b>Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre</b>	1. Étendue des ressources forestières	Pourcentage	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 15.1 des objectifs de développement durable et de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 1  Indicateur 15.1.1 des objectifs de développement durable
2 <b>Variation annuelle nette de la zone forestière</b>	1. Étendue des ressources forestières	Pourcentage	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 15.2 des objectifs de développement durable et de la cible 1.1 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)  Indicateur 15.2.1 des objectifs de développement durable
3 <b>Émissions (par les sources) et absorption (par les puits) de gaz à effet de serre (chiffres nets) dans les forêts et bilan carbone des produits ligneux récoltés</b>	1. Étendue des ressources forestières 4. Fonctions productives des ressources forestières	Kilotonnes de dioxyde de carbone émis chaque année	2	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation des cibles 1.2 et 2.5 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)  Liens avec l'objectif de développement n° 13 et les prescriptions en matière de mesure, de communication de l'information et de contrôle imposées par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
4 <b>Proportion de la zone forestière située dans des zones protégées par la loi</b>	2. Biodiversité forestière	Pourcentage	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 15.2 des objectifs de développement durable, des cibles 2.5 et 3.1 du plan stratégique des Nations

<i>Indicateur</i>	<i>Thématique</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Catégorie<sup>a</sup></i>	<i>Source de données</i>	<i>Liens avec les objectifs et cibles arrêtés au plan mondial</i>	
5	<b>Évolution de la superficie des forêts primaires</b>	2. Biodiversité forestière	Hectares	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Unies sur les forêts (2017-2030) et de l'objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique numéro 11 Indicateur 15.2.1 des objectifs de développement durable Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 1.3 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et de l'objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique numéro 5 Liens avec l'objectif de développement durable n° 15
6	<b>Proportion de la zone forestière perturbée</b>	3. Santé et vitalité des forêts	Pourcentage de la zone forestière	2	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 1.4 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
7	<b>Superficie des forêts dégradées</b>	3. Santé et vitalité des forêts	Hectares	3	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 1.3 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) Liens avec la cible 15.3 des objectifs de développement durable et l'objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique numéro 15 Liens avec l'objectif stratégique 1 du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement

<i>Indicateur</i>	<i>Thématique</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Catégorie<sup>a</sup></i>	<i>Source de données</i>	<i>Liens avec les objectifs et cibles arrêtés au plan mondial</i>
					touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (2008-2018) et avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
8 <b>Biomasse aérienne des forêts</b>	4. Fonctions productives des ressources forestières	Tonnes par hectare	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 15.2 des objectifs de développement durable, des cibles 1.2 et 2.5 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et de l'objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique numéro 7 Indicateur 15.2.1 des objectifs de développement durable
9 <b>Volume des extractions de bois</b>	4. Fonctions productives des ressources forestières	Mètres cubes	1	Questionnaire commun sur le secteur forestier de la CEE, de la FAO, de l'Organisation internationale des bois tropicaux et d'Eurostat	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 2.4 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
10 <b>Part de l'énergie tirée du bois dans la consommation finale d'énergie</b>	4. Fonctions productives des ressources forestières	Pourcentage	2	CEE et FAO	Liens avec la cible 7.2 des objectifs de développement durable
11 <b>Superficie des forêts pour lesquelles un objectif de gestion a été fixé afin de maintenir et d'améliorer leurs fonctions de protection</b>	5. Fonctions de protection des ressources forestières	Hectares	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Liens avec la cible 1.4 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)



<i>Indicateur</i>	<i>Thématique</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Catégorie<sup>a</sup></i>	<i>Source de données</i>	<i>Liens avec les objectifs et cibles arrêtés au plan mondial</i>
12 <b>Emploi dans le secteur forestier</b>	6. Fonctions socioéconomiques des ressources forestières	Nombre d'équivalents plein temps	2	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 2.4 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
13 <b>Populations tributaires des forêts vivant dans l'extrême pauvreté</b>	6. Fonctions socioéconomiques des ressources forestières	Effectif	3	FAO et Forum des Nations Unies sur les forêts	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 2 et de la cible 2.1 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
14 <b>Contribution des forêts à la sécurité alimentaire</b>	6. Fonctions socioéconomiques des ressources forestières	À déterminer	3	FAO et Forum des Nations Unies sur les forêts	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 2 et de la cible 2.3 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
15 <b>Ressources financières de toutes provenances destinées à la gestion durable des forêts</b>	6. Fonctions socioéconomiques des ressources forestières	Dollars des États-Unis	3	OCDE et Banque mondiale	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 4 et des cibles 4.1 et 4.2 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)  Liens avec les cibles 15.a et 15.b des objectifs de développement durable
16 <b>Existence de politiques, stratégies, lois, réglementations et institutions nationales ou infranationales encourageant expressément la gestion forestière durable</b>	7. Cadre législatif, politique et institutionnel	Références	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 5 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
17 <b>Existence d'un mécanisme national ou</b>	7. Cadre législatif, politique et	Références	1	Programme d'évaluation des	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la

<i>Indicateur</i>	<i>Thématique</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Catégorie<sup>a</sup></i>	<i>Source de données</i>	<i>Liens avec les objectifs et cibles arrêtés au plan mondial</i>
<b>infranational d'évaluation des forêts</b>	institutionnel			ressources forestières mondiales de la FAO	cible 4.5 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
18 <b>Existence d'une plateforme nationale ou infranationale multipartite favorisant la participation à l'élaboration des politiques forestières</b>	7. Cadre législatif, politique et institutionnel	Références	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 4.5 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
19 <b>Part de la zone forestière soumise à un plan de gestion à long terme</b>	7. Cadre législatif, politique et institutionnel	Pourcentage	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 15.2 des objectifs de développement durable, des cibles 1.3 et 3.2 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et de l'objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique numéro 7 Indicateur 15.2.1 des objectifs de développement durable
20 <b>Superficie de la zone forestière certifiée dans le cadre d'un régime indépendant de certification de la gestion forestière</b>	7. Cadre législatif, politique et institutionnel	Hectares	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 15.2 des objectifs de développement durable et des cibles 1.3 et 3.3 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) Indicateur 15.2.1 des objectifs de développement durable
21 <b>Existence d'un ou de plusieurs systèmes de traçabilité pour les produits dérivés du bois</b>	7. Cadre législatif, politique et institutionnel	Références	2	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation des cibles 3.3 et 5.2 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

*Abréviations* : CEE, Commission économique pour l'Europe ; FAO, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; OCDE, Organisation de coopération et de développement économiques.

<sup>a</sup> Catégorie 1 : la méthode est au point et des données sont produites. Catégorie 2 : la méthode est au point mais les données posent problème. Catégorie 3 : la méthode et les données posent problème.

---